

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 94 (1991)

Vorwort: Avant- propos

Autor: Kohler, François

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Avant-propos

par François Kohler

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, au nom du Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'Emulation (CEH), de vous saluer très cordialement. Fidèle à une tradition désormais bien établie, le CEH entend offrir à des chercheurs en histoire et en sciences humaines la possibilité de présenter leurs travaux au public jurassien. L'achèvement de l'étude sur *Les nouvelles composantes de l'identité jurassienne* fournissait l'occasion et le thème d'un colloque intéressant, d'un débat passionnant et peut-être passionné.

Ce colloque s'inscrit évidemment dans un contexte politique toujours dominé ou sous-tendu par la Question jurassienne. Pour le CEH, il s'insère également dans une démarche historienne à long terme, dans le sillage de la *Bibliographie jurassienne* et de la *Nouvelle Histoire du Jura*, dont la conclusion est très significative à cet égard:

«Le 1^{er} janvier 1979, la République et Canton du Jura entre en souveraineté. Désormais, le peuple jurassien vit séparé par une frontière politique. La question de l'identité jurassienne – et de l'unité par conséquent – se pose en termes nouveaux pour les autonomistes aussi bien que pour leurs adversaires antiséparatistes. Mais l'histoire enseigne aussi qu'il n'existe pas de situation irréversible. Les Constitutions cantonales et fédérale sont toujours sujettes à révision. La réunification du Jura n'est donc pas impensable. Dans tous les cas, tant que le peuple jurassien n'aura pas été réunifié, ou que de part et d'autre on ne se sera pas forgé une identité nouvelle, la Question jurassienne continuera à interroger la Suisse.»

La Question jurassienne est née de l'affirmation de l'identité jurassienne. Après l'éclatement du Jura, entité nationale reconnue par la Constitution bernoise en 1950, existe-t-il encore une identité jurassienne? Ou bien doit-on parler aujourd'hui d'une nouvelle identité jurassienne réduite aux limites du nouveau canton, d'une identité du Jura bernois et aussi d'une identité laufonnaise? Mais avant de se lancer dans ce débat, ne faut-il pas s'entendre sur le concept même de l'identité jurassienne? Et avoir également une idée assez précise de ce que recouvre précisément la notion d'identité en sciences sociales?

C'est à cette réflexion que nous convient les chercheurs que le CEH, associé à Mémoire d'Erguél, se fait un plaisir d'accueillir. Puisse ce colloque permettre une clarification des concepts et ainsi aider à mieux cerner les données et les enjeux de la nouvelle Question jurassienne!